SE LOGER À MONTPELLIER · FICHE 5/5

Bien préparer sa demande

Démarches à anticiper, frais à prévoir et pièges à éviter

Trouver un logement étudiant nécessite d'anticiper certaines démarches et de bien connaître les frais associés. Avant de vous engager, vérifiez toujours le montant total du loyer (charges comprises ou non), les frais annexes et les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Les démarches à anticiper

Assurance habitation

Obligatoire pour la plupart des locations, elle couvre les risques du quotidien (dégâts des eaux, incendie…). Une attestation vous sera demandée à la signature du bail.

Aides au logement (CAF)

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales (APL, ALS). La demande se fait en ligne dès l'entrée dans le logement sur caf.fr.

Garantie Visale

Le dispositif Visale permet de bénéficier d'une caution gratuite pour rassurer le propriétaire. Il est accessible sous conditions, notamment pour les étudiants : visale.fr.

Les frais à prévoir

Dépôt de garantie

Généralement équivalent à 1 mois de loyer hors charges, il est restitué à la fin du bail sous conditions.

Frais de dossier ou de réservation

Certains logements, notamment en résidence privée, peuvent demander des frais à l'entrée.

Charges locatives

Elles peuvent inclure l'eau, l'électricité, le chauffage ou l'entretien des parties communes. Elles sont parfois incluses dans le loyer, parfois facturées en complément.

Attention aux arnaques !

Aucun organisme officiel ne demande de paiement pour constituer un dossier en ligne. **Ne versez jamais d'argent avant d'avoir signé un bail ou visité le logement.** Méfiez-vous des offres trop attractives ou des propriétaires pressants. En cas de fraude, signalez la situation sur la plateforme Perceval.

Une question ? Contactez le service logement de Polytech Montpellier

Courriel : polytech-logement@umontpellier.fr · Téléphone : 04 67 14 40 25